

---

## Motion de Clauzel relative au code forestier, en annexe de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793)

Jean-Baptiste Clauzel

---

### Citer ce document / Cite this document :

Clauzel Jean-Baptiste. Motion de Clauzel relative au code forestier, en annexe de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 240;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41500\\_t1\\_0240\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41500_t1_0240_0000_1);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

## XXI.

MOTION DE CLAUZEL RELATIVE AU CODE  
FORESTIER (1).COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des  
Décrets* (2).

**Clauzel.** Le Code forestier va être présenté à la Convention, je demande que d'avance on le renvoie à une commission de philosophes; d'abord pour qu'il n'y ait point de temps perdu; mais ensuite, afin de ne pas laisser remettre en discussion ce qui aura été arrêté par l'Assemblée. On ne statue rien.

## XXII.

MOTION D'UN MEMBRE TENDANT A LA CONFIR-  
MATION D'ARRÊTÉS PRIS PAR LES ADMINIS-  
TRATIONS DE DÉPARTEMENT POUR LA SUPPRES-  
SION ET RÉUNION DE DIVERSES PAROISSES (3).COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (4).

Par motion d'ordre, un membre demande la confirmation et l'exécution des arrêtés pris par les administrations de divers départements, pour la suppression et réunion de différentes paroisses. Il observe que cette mesure peut être d'une grande économie dans le moment où il s'agit d'organiser les écoles primaires.

Le comité de division fera un rapport sur cet objet.

## XXIII.

PÉTITION DE LA SECTION POPINCOURT TENDANT  
A CE QUE LES FEMMES DES CITOYENS EMP-  
LOYÉS DANS LES FOURRAGES PARTICIPENT  
AUX MÊMES SECOURS QUE CELLES DES AUTRES  
DÉFENSEURS DE LA PATRIE (5).COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (6).

Le comité de la guerre est chargé d'examiner une pétition de la section Popincourt, tendant à ce que les femmes des citoyens employés dans les fourrages participent aux mêmes secours que celles des autres défenseurs de la patrie.

(1) La motion de Clauzel n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II; mais elle figure dans le compte rendu de cette séance publié par le *Journal des Débats et des Décrets*.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 411, p. 186).

(3) La motion de ce membre n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance, publié par l'*Auditeur national*.

(4) *Auditeur national* [n° 408 du 14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 1].

(5) La pétition de la section Popincourt n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par l'*Auditeur national*.

(6) *Auditeur national* [n° 408 du 14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 1].

## XXIV.

PÉTITION D'UN CITOYEN POUR DEMANDER QUE  
LES CALICES EN OR QUI SERVENT AU CULTÉ  
SOIENT ENVOYÉS A LA MONNAIE ET REMPLACÉS  
PAR DES VASES DE VERRE (1).COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (2).

Un citoyen exprime son étonnement de voir encore dans les églises des calices, patènes, etc., en or et propose que ces objets soient envoyés à la Monnaie et remplacés par des vases en verre.

## XXV.

DON PATRIOTIQUE DU CITOYEN LAMERVILLE,  
PROCEUR GÉNÉRAL-SYNDIC DU DÉPARTE-  
MENT DU CHER (3).COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (4).

Le procureur général-syndic du département du Cher dépose sur l'autel de la patrie une médaille de la Société d'agriculture de Paris et une croix de la réunion de Danemark.

Mention honorable.

## XXVI.

NOMBRE DE DÉTENU(S) (5).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (6).

Les administrateurs de police font passer le nombre de détenus dans les différentes prisons et maisons d'arrêt du département de Paris. Il se monte à 3210.

(1) La pétition de ce citoyen n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par l'*Auditeur national*.

(2) *Auditeur national* [n° 408 du 14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 1].

(3) Le don patriotique du procureur général-syndic du département du Cher n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 13 brumaire; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Journal de Perlet* et dans le *Bulletin de la Convention*.

(4) *Journal de Perlet* [n° 408 du 14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 274]. D'autre part, le *Supplément au Bulletin de la Convention* du 4<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (lundi 4 novembre 1793) rend compte du don patriotique du citoyen Lamerville dans les termes suivants :

« Le citoyen Lamerville, procureur général-syndic du département du Cher, fait don à la patrie d'une croix de l'ordre de l'Union de Danemark, qui lui a été léguée. Il y joint une médaille d'or qu'il a reçue, comme prix, de la Société d'agriculture de Paris. « J'apprendrai à mes jeunes enfants à cultiver leur champ, dit-il, à sentir le prix de la liberté, de l'égalité et de la fraternité; ils auront un assez bel héritage. »

(5) La lettre des administrateurs de police n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II; mais elle figure par extrait dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercur universel*.

(6) *Mercur universel* [14 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 58, col. 2].